



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Musees

Question écrite n° 1828

Texte de la question

M. Philippe Dubourg souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur les mesures de securite dans les musees nationaux. Le cruel attentat de Florence, qui a provoque la mort d'innocents dont un bebe de moins de vingt mois, a egalement detruit ou endommage des oeuvres appartenant au patrimoine international. Il lui demande s'il compte aider la ville de Florence dans la restauration des chefs-d'oeuvre abimes. Il souhaite savoir aussi si la France a prevu de proteger les oeuvres les plus remarquables de ses musees contre des actes criminels de grande violence.

Texte de la réponse

Des l'annonce de l'attentat de Florence et dans la journee meme du 27 mai, la direction des musees de France, apres avoir recueilli les premiers renseignements aupres des autorites competentes a pris des mesures de prevention necessaires concernant les principaux musees nationaux. Les chefs d'etablissements ont ete sensibilises et un discret renforcement des mesures de securite, aux abords et a l'interieur des etablissements, a ete realise en liaison avec les responsables de l'ordre public, sans mesure spectaculaire qui aurait pu etre de nature a creer un climat d'insecurite ou de panique injustifie. D'une maniere generale, la mission pour la securite de la direction des musees de France prend en compte, parmi les risques qui menacent les personnes, les batiments et les collections, la menace d'actes criminels violents. La cooperation internationale et europeenne assure, en ce domaine comme en d'autres, un echange d'informations permettant d'ameliorer la securite des etablissements en fonction de la situation internationale du moment et du pays considere.

Données clés

Auteur : [M. Dubourg Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1828

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1538

Réponse publiée le : 9 août 1993, page 2436